

LA DIRECTRICE GENERALE

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,

VU le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,

VU l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des assistants médico-administratifs de la fonction publique hospitalière,

Considérant l'avis d'ouverture du concours externe sur titres d'assistant Médico-Administratif 1^{er} grade, sur le portail des concours de la Fonction Publique Hospitalière en date du 1^{er} septembre 2025, en vue de pourvoir 10 postes,

DECIDE

ARTICLE 1° : Le jury du concours externe sur titres pour l'accès au grade d'assistant Médico-Administratif 1^{er} grade, organisé par le CHU de Montpellier en vue de pourvoir 10 postes, est fixé comme suit :

- **Madame Ambre RICCHINI**, Présidente, Attachée d'Administration Hospitalière, Formation et Développement Professionnel, CHU de Montpellier,
- **Madame Anne-Laure SARTRE**, Cadre Administratif du pôle cœur poumons, CHU de Montpellier,
- **Monsieur Stanislas BAGNOLS**, Médecin Responsable du Pôle psychiatrie, CH Bassin de Thau,
- **Madame Odile STAUB**, professeure en Sciences et Techniques Médico-Sociales, Lycée Nevers Montpellier.

ARTICLE 2° : Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation Continue est chargée de l'exécution de la présente décision.

Montpellier, le 28 juillet 2025

P/La Directrice Générale et par délégation,
La Directrice Adjointe des Ressources Humaines et de la
Formation Continue,

